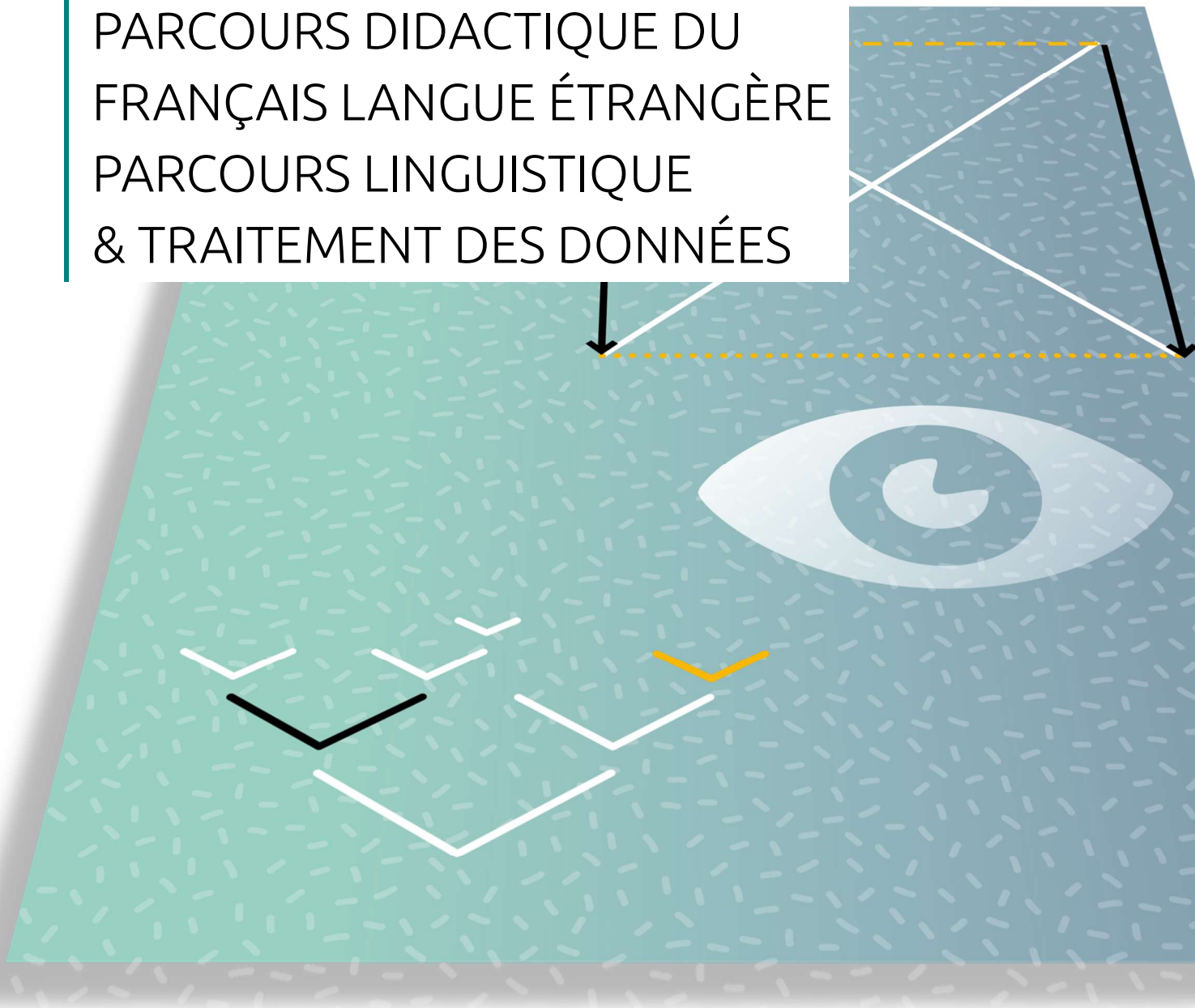




# MASTER SCIENCES DU LANGAGE

PARCOURS DIDACTIQUE DU  
FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE  
PARCOURS LINGUISTIQUE  
& TRAITEMENT DES DONNÉES



*GUIDE DES ÉTUDES 2024 – 2025*



## TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DU DIPLÔME.....	5
LES PARCOURS.....	8
DIRECTION – CONTACTS.....	9
PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	10
STRUCTURE DU DIPLÔME.....	13
DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS.....	14
MASTER 1 – SEMESTRE 1.....	14
MASTER 1 – SEMESTRE 2.....	16
MASTER 2 – SEMESTRE 1.....	18
MASTER 2 – SEMESTRE 2.....	21
FICHE NATIONALE RNCP34217 .....	23
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES .....	29
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES .....	31
LE DÉLIT DE PLAGIAT.....	32
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...).....	32
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027 .....	33
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS).....	34
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025.....	36
LEXIQUE DU LMD .....	37
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES .....	41
DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS .....	44
LE CLES.....	45
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	46
INFORMATIONS UTILES.....	47
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	48
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT .....	49
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI.....	50



## DESCRIPTION DU DIPLÔME

Le Master de Sciences du Langage a pour objectif premier de développer les aptitudes à la recherche – théorique et appliquée – dans des domaines ayant trait aux dimensions interprétatives principalement de la langue française. La question du sens constitue un des points essentiels de la démarche scientifique proposée dans ce Master de Sciences du Langage : Qu'est-ce que le sens d'un mot, d'une phrase, ou d'un texte ? Comment ce sens est-il susceptible de varier et d'évoluer ? Comment font les apprenants pour acquérir le rapport forme-sens dans une langue étrangère ? Quels sont les méthodes et les outils qui permettent d'appréhender le sens dans les textes ? Les disciplines à la source de ces interrogations – syntaxe, sémantique, pragmatique, didactique, etc. – correspondent aux principaux domaines de recherche des membres du laboratoire CRISCO (*Centre de Recherche Inter-Langues sur la Signification en Contexte*), lesquels constituent pour l'essentiel l'équipe pédagogique de ce Master. Aux enseignements dispensés sous forme de séminaires, s'ajoutent des conférences mensuelles organisées par le laboratoire CRISCO. Comme toutes les manifestations organisées par le laboratoire, elles offrent aux étudiants un accès direct aux derniers développements en matière de recherche théorique et appliquée. Le programme est annoncé sur le site du laboratoire CRISCO (<http://www.crisco.unicaen.fr/>).

**En s'inscrivant pour suivre la formation de Master de Science du Langage, chaque étudiant s'engage à participer activement et assidûment aux enseignements et aux conférences dès la rentrée universitaire. Cette participation est une condition à la réussite du diplôme.**

Le diplôme de Master est alloué au terme de deux années d'étude. L'admission en première année (M1) est soumise à une procédure de sélection. Les candidats au Master de Sciences du langage doivent déposer leur candidature par voie électronique via les plateformes MON MASTER et eCandidat (pour les candidats extra-communautaires). Par mesure de précaution, les étudiants qui n'auront pas soutenu leur mémoire avant la clôture du dépôt des candidatures sont donc invités à candidater à la fois pour le M1 et le M2. Les étudiants de M2 qui auraient besoin d'une année supplémentaire pour valider leur diplôme ne doivent pas candidater par voie électronique, l'examen de leur demande relevant du seul jury. Toutes les informations nécessaires pour les candidatures électroniques se trouvent sur la page du site de l'université de Caen (<https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/candidater/>). Il est à noter que les étudiants étrangers dont le français n'est pas la langue académique doivent impérativement posséder le niveau C1.

En sus de connaissances théoriques et appliquées, la formation de Master en Sciences du Langage permet d'acquérir des compétences utiles dans la vie professionnelle, parmi lesquelles la capacité à traiter des informations complexes, à les confronter aux savoirs actuels et à en communiquer efficacement les aspects pertinents en fonction d'un objectif donné. Ces savoir-faire, enseignés et évalués dans les séminaires, sont tout particulièrement mis en œuvre dans le mémoire de recherche et dans le stage. Une attention particulière est apportée à la connaissance des environnements numériques ainsi qu'à l'acquisition ou la consolidation d'une bonne maîtrise de la langue anglaise, aujourd'hui indispensables. La formation qu'offre ce Master de Sciences du Langage est particulièrement adaptée aux étudiants qui se destinent aux métiers de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie des langues. Les titulaires d'un diplôme de Sciences du Langage peuvent également s'orienter vers les métiers de l'écrit, la communication d'entreprise, la conservation du patrimoine, etc.

Ces compétences sont valorisées par les stages obligatoires de M1 (minimum 50 heures) et de M2 (100 heures). Ces stages doivent être encadrés par une convention, à remettre à la responsable du cours « Accompagnement tutoré ».

Point culminant de la formation et exigé pour l'obtention du diplôme, le mémoire de recherche permet de développer l'aptitude à conduire une démarche scientifique. Les compétences nécessaires à sa réalisation, notamment l'identification, l'analyse et la communication d'informations complexes, sont essentielles pour l'insertion et la progression dans la vie professionnelle. Le choix du sujet traité est établi en collaboration avec le directeur de recherche. Une activité de recherche nécessitant une certaine maturation, il est indispensable que les étudiants prennent contact le plus rapidement possible – dès la rentrée pour les M1, en fin de première année pour les M2. Une liste des spécialités des membres de l'équipe pédagogique accompagnée de quelques exemples de thèmes retenus pour des mémoires soutenus ces dernières années est donnée à titre indicatif à la suite de la description du diplôme.

Un bon mémoire élabore une hypothèse scientifique sur une des problématiques mises en œuvre dans les études actuelles et la vérifie en examinant des données précises. Il présente la question étudiée, la situe dans le contexte des débats scientifiques

contemporains, explicite la méthode d'analyse, présente les données analysées, justifie les choix opérés, expose l'analyse des données, livre des conclusions et propose des pistes de recherche futures.

Le mémoire intègre les caractéristiques suivantes :

- Le document présente une longueur minimale de 30 pages en M1, de 80 pages en M2 (police *Times* 12 ; interligne 1,5) ;
- Il se compose d'une page de titre, d'une table des matières, de remerciements, de résumés d'une dizaine de lignes (en français et en anglais), de cinq mots-clés (en français et en anglais), d'une liste des abréviations, de tableaux, de graphiques, etc., et d'une bibliographie à la présentation homogène, sur le modèle de la revue *Langue Française* par exemple ;
- Le corps du texte comprend une introduction (10% de la longueur totale), le développement de la question et une conclusion (10% de la longueur totale) ;
- Le développement contient le cas échéant un état de la question, une description du protocole de recherche (données, méthode), et une analyse des données. Il se compose de parties de longueur et de structure comparables ;
- Chaque partie débute par une introduction qui explicite l'enchaînement avec la section précédente et s'achève par une conclusion qui la résume ;
- L'argumentation doit prendre appui sur des travaux scientifiques dont les références sont systématiquement explicitées en indiquant le nom de l'auteur, la date de publication de l'ouvrage ou de l'article et la page à laquelle le lecteur trouvera l'extrait pertinent.

Exemples :

1. On peut décomposer le relatif en un conjonctif et un pronom anaphorique (Kayne 1979 : 18) ;
  2. Selon Kayne (1979 : 18), on peut décomposer le relatif en un conjonctif et un pronom anaphorique ;
  3. (Comme Kayne 1979 : 18 l'a montré pour *qui*, ...).
- Les citations doivent être exactes, et indiquées par des guillemets ouvrants et fermants.
  - Toute coupure dans une citation doit être signalée par des points de suspension entre crochets : [...]
  - Une attention particulière doit être apportée à la qualité de la langue. La grammaire et l'orthographe se doivent d'être irréprochables.

Le texte du mémoire est lu au moins une fois par le directeur de recherche avant la soutenance. Le cas échéant, il sera amendé en fonction des commentaires transmis à l'étudiant. La soutenance est soumise à l'accord préalable du directeur de recherche. Une fois cet accord obtenu, deux exemplaires du mémoire doivent être déposés au secrétariat du laboratoire CRISCO. Un délai d'une dizaine de jours entre le dépôt du mémoire et la soutenance est à prévoir. Le mémoire soutenu doit être soutenu avant le 15 juin pour la première session, et avant le 30 septembre pour la seconde session (dates à confirmer).

La soutenance du mémoire s'effectue en présence du directeur de recherche et d'un autre membre de l'équipe pédagogique du Master de Sciences du Langage, du Laboratoire de recherche CRISCO, ou d'un autre spécialiste du domaine étudié. Elle a pour objectif de mettre en évidence l'aptitude de l'auteur à présenter oralement sa démarche et les principales conclusions de son travail. L'exposé d'une quinzaine de minutes est suivi d'environ dix minutes de questions. Il s'appuie sur un document d'accompagnement. Les mémoires ayant obtenus une note supérieure à 16 sont déposés à la Bibliothèque du CRISCO et à la Bibliothèque de Lettres, et peuvent y être consultés. Ils peuvent également être déposés sur le site national DUMAS.

Chaque étudiant dispose d'une adresse électronique institutionnelle, qu'il consulte régulièrement. Une plateforme ecampus (<https://ecampus.unicaen.fr>) est à sa disposition, et permet la transmission de documents (support de cours, exercices etc.) par voie électronique. Cette plateforme dispose d'un forum propice au dialogue entre étudiants ainsi qu'entre étudiants et enseignants. Une page Facebook « Sciences du Langage Université de Caen », à laquelle peuvent s'inscrire ceux qui le souhaitent, est également utilisée pour disséminer de l'information.

Les évaluations sont fondées sur un travail personnel. Tout plagiat avéré (présentation du travail d'un autre comme étant le sien, inclusion des extraits collectés sur Internet sans mention des sources) aura pour conséquence l'impossibilité de valider le séminaire concerné, voire, dans les cas les plus graves, l'exclusion du Master. Le respect des délais de remise des travaux est essentiel, et chacun s'assurera de bien connaître les dates d'examen ou de soumission pour chaque séminaire. Le travail pour la rédaction du mémoire de recherche se répartit sur l'ensemble de l'année universitaire, la soutenance ayant normalement lieu avant mi-juin. Dans le cas où la rédaction du mémoire n'est pas achevée à cette date, une session de rattrapage est organisée en septembre (soutenance avant le 30 septembre). Il est à noter que les étudiants désireux de déposer une demande de bourse pour la poursuite de leurs études doivent impérativement valider leur année à la première session.

Soucieuse d'offrir une formation en adéquation avec les attentes et les besoins des étudiants, l'équipe pédagogique prend en considération l'avis des étudiants ayant suivi la formation. Pour ce faire, une commission de perfectionnement est organisée en cours d'année, et un questionnaire anonyme d'évaluation des enseignements est distribué en fin d'année universitaire. L'équipe pédagogique reste à l'écoute des étudiants tout au long de l'année.

## LES PARCOURS

### PARCOURS LINGUISTIQUE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

L'objectif du Parcours Linguistique et Traitement des Données est de permettre aux diplômés d'appréhender les dimensions théoriques et appliquées de l'objet singulier que constituent le langage et les données langagières. Il vise à former des spécialistes de l'analyse outillée des données linguistiques, avec une attention particulière aux différentes dimensions de leur variation et aux rapports fonctionnels entre syntaxe et interprétation. Une part importante est faite à la maîtrise d'outils de traitement informatisé des données langagières : les étudiants sont familiarisés avec les techniques et méthodes de l'analyse de corpus, de la linguistique quantitative, du traitement automatique des langues et de l'informatique. L'accent sur la variation et la diversité dans les langues, revendiquée au plan des savoirs, permet d'appréhender différents types de données (écrites, orales, textuelles, conversationnelles etc.) et de mieux comprendre les spécificités linguistiques du français.

Les étudiants appliquent et approfondissent les savoirs et compétences acquises dans le cadre de la formation à travers un stage en laboratoire ou en entreprise, encadré par un module d'accompagnement tutoré, où ils apprennent à résoudre en situation des questions concrètes posées par des données langagières.

La formation dispensée dans le cadre du parcours Linguistique et traitement des données du Master de Sciences du langage permet aux étudiants titulaires du M2 d'envisager une inscription en doctorat en linguistique, ce qui peut les conduire à terme à entreprendre une carrière dans les métiers de la recherche ou de l'enseignement supérieur (CNRS et universités après qualification des docteurs par le CNU). Elle ouvre également au métier de linguiste dans les secteurs du numérique et de l'industrie des langues (développement de ressources linguistiques et de systèmes TAL (rédaction automatique, résumé automatique etc.), conception de solutions technologiques pour la gestion de la communication ou de la documentation).

### PARCOURS DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Le parcours Didactique du français langue étrangère offre une solide formation aux problématiques de l'acquisition du français langue étrangère et de son enseignement auprès de publics dont ce n'est pas la langue maternelle, qu'il s'agisse de populations migrantes en voie d'intégration, d'étudiants étrangers en France ou dans des pays francophones, ou encore d'apprenants dans des contextes hétéroglottes. À l'issue de ce parcours les étudiants auront acquis :

- un ensemble de compétences spécifiques : identification des niveaux d'acquisition, méthodes et contenus didactiques, structurations de séquences d'enseignement ;
- des aspects technologiques de l'enseignement du FLE : linguistique outillée, apprentissage en environnement numérique, utilisation et développement de dispositifs numériques pour l'apprentissage ;
- des éléments d'expérience professionnelle à travers les stages obligatoires, encadré par un module de projet tutoré, qui permet d'alterner expérimentation de terrain et aptitude à la réflexivité.

La formation permet aux étudiants titulaires du M2 d'intervenir dans l'enseignement du français à des non-francophones. Cet enseignement peut se dérouler dans des structures publiques ou privées, en France ou à l'étranger. Les titulaires peuvent également envisager une inscription en doctorat en linguistique, ce qui peut les conduire à terme à entreprendre une carrière dans les métiers de la recherche ou de l'enseignement supérieur (CNRS et universités après qualification des docteurs par le CNU).



## DIRECTION – CONTACTS

---

### DIRECTION DU DÉPARTEMENT SCIENCES DU LANGAGE

*À préciser*

---

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DU MASTER

Adeline PATARD

---

### RESPONSABLES DE PARCOURS

Adeline PATARD - Parcours Didactique du Français Langue Étrangère

Yaru WU - Parcours Linguistique et Traitement des Données

---

### SECRÉTARIAT

Pôle MASTERS

Bâtiment B – Bureau B1-449

02 31 56 60 43

[hss.scolarite.master@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.master@unicaen.fr)

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

**Valérie Amary** (valerie.amary@unicaen.fr)

Spécialisée en syntaxe et travaillant dans une perspective comparatiste, Valérie Amary s'intéresse particulièrement à la réalisation des pronoms et du verbe *être* (et de ses équivalents) dans les langues.

**Yanka Bezinska** (yanka.bezinska@unicaen.fr)

Psycholinguistique, acquisition du langage (processus de production, compréhension et traitement du langage, plurilinguisme, communication multimodale / gestualité, interactions sociales, corpus oraux) ;

Typologie des langues (études inter-langues / inter-cultures : bulgare, français, langues de la famille bantoue, persan) ;

Description linguistique (complexité linguistique, constructions linguistiques, causativité / causalité, marqueurs discursifs, chaînes de référence, processus de grammaticalisation, encodage linguistique du temps et de l'espace).

**Odile Blanvillain** (odile.blanvillain@unicaen.fr)

Didactique du FLE ;

Environnements numériques d'enseignement/apprentissage des langues ;

Pédagogie universitaire ;

Enseignement à distance.

**Éliane Delente** (eliane.delente@unicaen.fr)

Rythme métrique dans la poésie et le théâtre français versifiés ;

Sémantique discursive dans le genre poétique et le genre narratif ;

Les verbes de perception dans deux genres discursifs : la poésie versifiée et le genre narratif.

**Gaël Dias** (gael.dias@unicaen.fr)

Gaël Dias s'intéresse à (1) la sémantique lexicale, (2) la digestion de l'information, (3) l'accessibilité du Web pour les personnes malvoyantes et (4) le traitement automatique des langues (TAL) multimodal pour la santé mentale. Dans (1), ses principales études portent sur la représentation du sens des mots, l'extraction d'expressions multi-mots, l'identification de relations sémantiques et la construction de taxonomies lexicales. Dans (2), il s'intéresse particulièrement à la segmentation thématique, au résumé de textes, à la simplification de phrases et au regroupement éphémère. Dans (3), il développe des interfaces haptiques et vocales simultanées pour l'écramage de textes. Dans (4), il travaille sur la fusion multimodale, l'apprentissage hybride, l'apprentissage par transfert et le phénotypage numérique dans le cadre applicatif de la psychiatrie et de la neuropsychologie.

**Kizzi Edensor-Costille** (kizzi.edensor@unicaen.fr)

Les variétés régionales de l'anglais, la dialectologie, la sociolinguistique ;

La compréhension, la perception (acquisition) d'une langue ;

La phonétique et la phonologie de l'anglais.

**Mathieu Goux** (mathieu.goux@unicaen.fr)

Linguistique diachronique (notamment 15<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s.) ;

Syntaxe, grammaire de texte ;

Linguistique de corpus, linguistique outillée ;

Histoire de la norme.

**Pierre Larrivée** (pierre.larrivee@unicaen.fr)

L'acquisition et l'enseignement de la grammaire, du registre et de la variation ;

La grammaire du français vernaculaire (interrogation, négation, pronoms).

**Véronique Lenepveu** (veronique.lenepveu@unicaen.fr)

S'intéresse à la dimension argumentative du discours, dans une perspective sémantico-pragmatique : adverbiaux (adverbes, locutions adverbiales, SPrép) en tant que connecteurs argumentatifs (*par conséquent, en conséquence, de ce fait, cependant, pourtant, en réalité...*) ou en tant que marqueurs de point de vue (*pour moi, à ma connaissance, en toute objectivité, selon toute probabilité, tout compte fait, tout bien considéré, ...*).

**Fabrice Maurel** (fabrice.maurel@unicaen.fr)

Enseignant chercheur depuis 2005 au laboratoire d'informatique GREYC, Fabrice Maurel travaille à la croisée des domaines du traitement automatique des langues et de l'interaction homme-machine. Il s'intéresse en particulier aux interfaces langagières et aux problèmes d'accès non visuel aux documents numériques. Dans le cadre de ces recherches, l'originalité est la volonté d'exploiter la sémantique morpho-dispositionnelle des textes et son rôle méta-langagier, pour favoriser l'émergence de stratégies de lecture de haut niveau, à la fois rapides et innovantes. Un des cadres applicatifs privilégié dans les études expérimentales qui sont menées concerne l'amélioration de la navigation Web pour les non-voyants sur dispositifs mobiles.

**Adeline Patard** (adeline.patard@unicaen.fr)

Grammaire du français (domaine verbal), acquisition/apprentissage des expressions temporelles ;  
Linguistique typologique (temps, aspect, modalité, conditionnelles) ;  
Histoire de la langue française et linguistique diachronique ;  
Linguistique de corpus et traitement quantitatif.

**Rea Peltola** (rea.peltola@unicaen.fr)

Sémantique cognitive ;  
Linguistique finnoise ;  
Interface animé-inanimé, modalité ;  
Coordination de l'espace, expression de la perception sensorielle ;  
Interaction humain-animal.

**Emmanuelle Roussel** (emmanuelle.roussel@unicaen.fr)

Bio-linguistique (exploration du lien entre les facteurs biologiques / neurologiques et les formes grammaticales) ;  
Cognition, énonciation, pragmatique ;  
Syntaxe et sémantique de l'anglais (temps, aspect, connecteurs).

**Thierry Ruchot** (thierry.ruchot@unicaen.fr)

Grammaire et lexique du russe et des langues slaves ;  
Interaction et routines conversationnelles en français et dans d'autres langues ;  
Aspect et modalité dans différentes langues.

**Mathilde Salles** (mathilde.salles@unicaen.fr)

Construction de la référence : normes et infractions aux normes ;  
Choix référentiel : opposition SN plein/pronom, pronom/forme zéro... selon les langues. Qu'est-ce qui conditionne l'emploi de telle ou telle forme ? (Études comparées possibles) ;  
Le discours indirect libre : marques référentielles et énonciatives spécifiques.

**Chris Smith** (chris.smith@unicaen.fr)

Sémantique, métaphore, métonymie, analyse de corpus ;  
Phonosémantique (rôle sémantique de la phonologie) ;  
Diachronie sémantique (évolution du sens des lexies) ;  
Néologismes, euphémismes ;  
Linguistique appliquée aux textes littéraires.

**Daria Toussaint** (daria.toussaint@unicaen.fr)

Cognition et « didactique des langues » ;

Grammaire énonciative – regard constructiviste en linguistique ;

Apprentissage du FLE – français sur objectif universitaire.

---

**Yaru Wu** (yaru.wu@unicaen.fr)

Variation phonétique en parole spontanée ;

Traitement automatique de la parole ;

Didactique de la prononciation.

## STRUCTURE DU DIPLÔME

### MASTER 1 – SEMESTRE 1

**Tronc commun**

Méthodologie de la recherche

Structure du français

Données et corpus en linguistique

**Parcours Linguistique et Traitement des Données**

Linguistique inter-langues 1

Introduction au traitement automatique des langues (TAL) et à la donnée textuelle

**Parcours Didactique du Français Langue Étrangère**

Problématique de la didactique du FLE

### MASTER 1 – SEMESTRE 2

**Tronc commun**

Anglais professionnel

Acquisition de la langue maternelle et de la langue seconde

Accompagnement tutoré

- Préparation au stage et au mémoire
- Participation aux activités scientifiques
- Stage

Mini-mémoire

**Parcours Linguistique et Traitement des Données**

Sémantique

**Parcours Didactique du Français Langue Étrangère**

Enseignement du FLE en contexte

### MASTER 2 – SEMESTRE 1

**Tronc commun**

Pragmatique en langue maternelle et en langue seconde

Interaction et conversation

Variation du français

**Parcours Linguistique et Traitement des Données**

Syntaxe et sémantique des langues européennes

- Faits linguistiques et traitement théorique des données
- Marqueurs, structures et phénomènes langagiers

Traitement automatique des langues (TAL) avancé

**Parcours Didactique du Français Langue Étrangère**

Autoréflexivité de la pratique professionnelle

### MASTER 2 – SEMESTRE 2

**Tronc commun**

Théorisation et modélisation

Accompagnement tutoré

- Préparation au stage et au mémoire
- Participation aux activités scientifiques
- Stage

Mémoire

**Parcours Didactique du Français Langue Étrangère**

Environnements numériques pour l'enseignement/apprentissage du FLE

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

### MASTER 1 – SEMESTRE 1

---

#### TRONC COMMUN

##### Y1MSLL11 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE (6 ECTS)

24 heures

Enseignant : **Pierre LARRIVÉE**

Ce cours offre une introduction aux étapes de la recherche scientifique en linguistique théorique et appliquée. Il est orienté vers la mise en place du mémoire qui constitue le point culminant de la formation. Y contribuent les deux évaluations qui encouragent le développement du sujet de mémoire et du protocole le soutenant.

##### Y1MSLL21 : STRUCTURE DU FRANÇAIS (6 ECTS)

24 heures

Enseignants : **Yaru WU & Mathieu GOUX**

La première partie de ce séminaire portera sur le français parlé. Après avoir évoqué les principales notions en phonétique articulatoire, acoustique et perceptive, nous nous intéresserons à différents phénomènes de variation phonétique. Enfin, nous aborderons les méthodes d'enregistrement, d'annotation et d'analyse des données de parole.

La seconde partie porte sur la syntaxe du français. Il s'agira de revoir les principaux éléments de l'architecture de la phrase. On abordera à la fois dans ce qui est universel à travers les langues (la hiérarchie des fonctions, interface avec le lexique) et ce qui est particulier au français (notamment les clitiques). L'évaluation consistera en la rédaction d'un court dossier de recherche sur une question syntaxique, au sujet déterminé en accord avec l'enseignant et en relation avec le mémoire.

##### Y1MSLL31 : DONNÉES ET CORPUS EN LINGUISTIQUE (6 ECTS)

24 heures

Enseignantes : **Adeline PATARD & Yaru WU**

Ce cours propose d'initier les étudiants à l'analyse quantitative des données linguistiques et se compose de deux volets. Le premier volet est une introduction au domaine de la linguistique de corpus qui repose sur l'exploration outillée de bases de données textuelles. Ce volet sera l'occasion de découvrir des outils d'exploration de corpus tels que Antconc ou Emobase, et d'aborder des phénomènes comme la « cooccurrence » et la « collocation », d'un point de vue linguistique mais aussi didactique. Dans le second volet du cours, les concepts fondamentaux en statistiques descriptives et inférentielles seront abordés et mis en application en cours. Ce cours permettra aux étudiants d'illustrer des données à l'aide de graphiques et de valider des hypothèses linguistiques à l'aide d'analyses statistiques appropriées via le logiciel R.

---

## PARCOURS LINGUISTIQUE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

### YM1PLM2A : LINGUISTIQUE INTER-LANGUES 1 (6 ECTS)

24 heures

Enseignants : **Réa PELTOLA & Thierry RUCHOT**

#### L'espace, le mouvement et la position

Cet enseignement portera sur la représentation linguistique des différentes dimensions des relations spatiales : les cadres de référence qui servent à organiser l'orientation, la position et la localisation dans l'espace ; la localisation statique et dynamique ; le chemin qui relie le point de départ d'un mouvement au point d'arrivée ; la nature du contact entre l'entité localisée et le repère de localisation. La discussion se situera dans le cadre théorique de la sémantique cognitive, d'après lequel la conceptualisation de l'espace découle d'une distinction figure/fond. Les concepts théoriques seront illustrés par des exemples tirés principalement du finnois, qui possède un système tripartite de cas locatifs. Les étudiants seront par la suite invités à observer les manifestations et la structure interne de la catégorie sémantique de l'espace dans leur langue de spécialité. Seront également discutées les évolutions des expressions de localisation et de mouvement en marqueurs de relations non spatiales (p. ex. du temps).

### 1MSLL51 : INTRODUCTION AU TAL ET À LA DONNÉE TEXTUELLE (6 ECTS)

24 heures

Enseignant : **Fabrice MAUREL**

L'objectif de cette unité d'enseignement est de préparer celle de *Traitement Automatique des Langues* en M2. Nous étudierons les bases algorithmiques, technologiques, théoriques et applicatives impliquées dans la manipulation informatique des langues et des textes :

- bases algorithmiques : notion de représentation, de variable, de typage, de structures de contrôle, organisation d'un programme informatique en fonctions, modules, packages ;
- bases technologiques : encodage des caractères, langage de programmation Python, traitement des fichiers texte, expressions régulières, packages NLTK et/ou SPACY ;
- bases théoriques et applicatives : identification de langues, tokenisation, part-of-speech tagging, richesse lexicale, extraction thématique.

---

## PARCOURS DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

### Y1MSLD41 : PROBLÉMATIQUE DE LA DIDACTIQUE DU FLE (12 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Yanka BEZINSKA**

Ce cours s'appuie sur l'observation de pratiques et propose une réflexion sur le matériel didactique mis à la disposition de l'enseignant de FLE. Les étudiants sont notamment invités à s'interroger sur la logique de construction d'une unité didactique, sur la pertinence des choix théoriques et méthodologiques opérés, ainsi que sur leur ancrage dans l'histoire de la didactique des langues (méthodologies dites traditionnelle, directe, audio- visuelle, éclectique, structuro-globale audiovisuelle, communicative et actionnelle). Les enjeux du contexte d'enseignement et de la spécificité des publics seront abordés. La méthode verbo-tonale de correction phonétique sera présentée lors d'une séance spécifiquement dédiée à l'aspect auditif de la langue. Ce cours doit aussi permettre aux étudiants d'élaborer leur propre matériel pédagogique dans une perspective socioconstructiviste. Un atelier permettant aux étudiants de master de dispenser une séance d'oral à des étudiants du Carré International sera proposé.

## MASTER 1 – SEMESTRE 2

### TRONC COMMUN

#### Y1MSLL61 : ANGLAIS PROFESSIONNEL (5 ECTS)

24 heures

Enseignant : **Romain MENEGON**

Le but de ce cours est de développer les aptitudes à la communication en anglais. Se fondant sur une approche actionnelle, les séquences sont largement structurées autour de questions professionnalisantes en rapport avec les Sciences du Langage. Il s'agit ainsi autant d'un cours de langue que d'une réflexion sur son enseignement/apprentissage.

#### Y1MSLL71 : ACQUISITION DE LA LANGUE MATERNELLE ET DE LA LANGUE SECONDE (4 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Yaru WU**

La première partie de ce séminaire a pour objectif de présenter l'acquisition de la langue maternelle. Nous examinerons différents aspects d'acquisition de la langue maternelle, notamment les aspects phonologiques, sémantiques et syntaxiques. Plusieurs approches théoriques seront également abordées pendant le séminaire.

La deuxième partie de ce séminaire portera sur l'acquisition/apprentissage d'une langue étrangère en fonction de la langue maternelle des apprenants. Après avoir évoqué les principales notions relatives à l'appropriation des langues étrangères au regard de la littérature actuelle, nous nous intéresserons à l'impact de la langue maternelle sur l'acquisition/apprentissage d'une langue étrangère aux niveaux phonologique, lexical et grammatical.

#### 1MSLD8 : ACCOMPAGNEMENT TUTORÉ

##### **Y1MSLL81 – Préparation au stage et au mémoire (3 ECTS)**

24 heures

Enseignant : **Romain MENEGON**

Ce module encadre l'interaction entre la formation et l'environnement de recherche d'une part, et l'environnement socio-économique d'autre part. Il est constitué d'un stage de 50 heures minimum qui a pour objectif de proposer un terrain pour une observation active et une première immersion dans un contexte professionnel. Il implique la participation aux événements du laboratoire auquel le Master est adossé. Ces éléments sont reflétés par l'évaluation qui encourage la réflexion sur l'expérience acquise.

##### **Y1MSLL82 – Participation aux activités scientifiques (1 ECTS)**

12 heures

##### **Y1MSLL83 – Stage (2 ECTS)**

50 heures au minimum

#### Y1MSLL10 : MINI MÉMOIRE (10 ECTS)



---

## PARCOURS LINGUISTIQUE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

### Y1MSLL91 : SÉMANTIQUE (5 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Daria TOUSSAINT**

Nous discuterons les notions de « contenu sémantique » et de « contenu cognitif » explicitées dans quelques travaux de linguistes s'intéressant à la signification du « sens premier » et/ou du « sens propre » dans les langues dites « naturelles ».

#### **Bibliographie**

Biglari, A., Ducard, D. (dir.), *La sémantique au pluriel : théories et méthodes*, PURennes, 2022.

Valette, M. (dir.), *Syntaxe et sémantique 9*, PUCaen, 2008.

---

## PARCOURS DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

### 1MSLD91 : ENSEIGNEMENT DU FLE EN CONTEXTE (5 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Yanka BEZINSKA**

Nous proposerons une réflexion sur les modalités didactiques du français sur objectif universitaire prenant en compte les enjeux interuniversitaires et interculturels. Un atelier permettra d'observer les pratiques des étudiants étrangers analysant des discours universitaires et de discuter les processus sous-tendant ces pratiques dans une perspective constructiviste. Selon l'effectif, une pratique de co-animation de classe sera proposée. Nous soumettrons à la critique les outils des certifications de FLE tout public et nous inviterons les étudiants à proposer d'autres modalités didactiques adaptées à un enseignement contextualisé en travaillant, entre autres, sur des productions d'étudiants étrangers du cours observé : copies, analyses de textes...

## MASTER 2 – SEMESTRE 1

### TRONC COMMUN

#### Y2MSLL11 : PRAGMATIQUE EN LANGUE MATERNELLE ET EN LANGUE SECONDE

(6 ECTS)

6 séances de 2h heures

Enseignant : **Pierre LARRIVÉE**

Une des structures phrastiques les plus distinctives du français est celle des « gallicismes » – présentatives et clivées. Celles-ci ont en outre un rapport direct avec la structure de l'information, entre information nouvelle et focalisation. L'approche de ces notions se fera d'un point de vue conceptuel, et aussi dans l'acquisition L1 et L2. Leur appropriation sera promue par des ateliers de travail sur corpus. Une dimension liée à ces configurations sera l'objet de l'évaluation.

6 séances de 2h heures

Enseignante : **Véronique LENEPEU**

On sait que la compréhension du langage est fondamentalement contextuelle et inférentielle, et que les marques linguistiques ne déterminent qu'une partie de la signification des énoncés, c'est-à-dire qu'une partie importante du sens communiqué reste implicite. Nous exposerons les mécanismes pragmatiques généraux qui ont été proposés pour rendre compte de la construction en contexte de cet implicite : Théorie des actes de discours indirects de Searle (1979) ; Maximes de Grice (1975) ; Principe de pertinence de Sperber & Wilson (1986) ; Implicatures Conversationnelles Généralisées de Levinson (2000). Il s'agit de voir comment la structure linguistique et les connaissances extra-linguistiques interagissent dans des contextes particuliers pour déterminer l'interprétation des énoncés.

#### Références

Grice, H-P. (1975), [trad. 1979], « Logique et conversation », *Communications* 30, Editions du Seuil.

Levinson, S. C. (2000), *Presumptive Meanings*, Cambridge Mass, MIT Press.

Searle, J-R. (1979), [trad. 1982], *Sens et expression*, Les éditions de Minuit.

Sperber, D. & Wilson, D. (1986), [trad. 1989], *La pertinence*, Les éditions de Minuit.

#### Y2MSLL21 : INTERACTION ET CONVERSATION (6 ECTS)

24 heures

Enseignant : **Thierry RUCHOT**

La linguistique a longtemps ignoré la langue orale spontanée, étudiant une langue qui se voulait neutre entre l'oral et l'écrit, malgré les affirmations répétées du caractère premier de l'oral sur l'écrit. Par ailleurs, longtemps limitée au cadre de la phrase, la linguistique ne pouvait aborder la langue orale que sous l'angle des différences lexicales ou grammaticales avec l'écrit. L'apparition, dans les années 50, de la pragmatique, venue de la philosophie, et de l'analyse conversationnelle, venue de la sociologie et de la psychologie sociale a permis d'entreprendre l'étude du dialogue comme forme essentielle de l'interaction entre les individus et de constitution du lien social au quotidien. Ce cours a pour objectif de présenter les grandes lignes de l'histoire de ce nouveau champ de recherche, interdisciplinaire par nature, d'en exposer quelques approches théoriques, et de donner des instruments pour l'analyse des interactions orales spontanées (conversation dites « à bâtons rompus ») et institutionnelles (dans la sphère des services). Cette discipline a aussi des implications pour la didactique des langues étrangères, dans la mesure où l'enseignement des interactions orales y est devenu un objectif central, et que ces interactions se sont révélées un objet beaucoup plus complexe qu'on ne l'imaginait.

## Y2MSLL31 : VARIATION DU FRANÇAIS (6 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Adeline PATARD**

Ce cours propose d'étudier les phénomènes de variation linguistiques à travers l'observation et l'analyse d'exemples concrets du français. Cette année, le domaine choisi est celui de la variation diachronique (évolution des langues à travers le temps) avec une attention particulière prêtée à la problématique du changement linguistique. À partir de l'observation de cas, il sera montré que le changement linguistique touche tous les niveaux d'une langue (phonétique / phonologique, lexical, grammatical, sémantique / pragmatique). L'examen de phénomènes propres au français permettra d'approfondir ces différents aspects (émergence des voyelles nasales, l'évolution de l'ordre des mots, formation du futur périphrastique aller + infinitif etc.). Le cours visera également à mieux faire comprendre les principaux mécanismes de l'évolution des langues (réanalyse, analogie, grammaticalisation / pragmatification) ainsi que l'importance respective que leur accorde les différentes théories explicatives du changement linguistique.

---

## PARCOURS LINGUISTIQUE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

### 2MSLL4 : SYNTAXE ET SÉMANTIQUE DES LANGUES EUROPÉENNES I (6 ECTS)

Enseignants : **Emmanuelle ROUSSEL & Kizzi ENDESOR**

#### **YM2PL10A : Faits linguistiques et traitement théorique des données**

12 heures

Enseignante : **Emmanuelle ROUSSEL**

##### **Pronoms réciproques anglais – prétérit et *present perfect***

Le cours se divisera en 2 parties. La première consistera en une analyse syntaxique, sémantique et cognitive du fonctionnement du système des pronoms réciproques *each other* et *one another* en anglais contemporain, à partir de l'hypothèse de l'existence d'une connexion entre la sensorialité cognitive (Ninio 2011) et la réciprocité linguistique, qui présiderait à la sélection de tel ou tel pronom par ego-énonciateur. La seconde partie revisitera le système prétérit-*present perfect* à la lumière de l'histoire du prétérit anglais d'une part et de données sur le fonctionnement cérébral d'autre part.

#### **YM2PL10B – Marqueurs, structures et phénomènes langagiers**

12 heures

Enseignante : **Kizzi ENDESOR**

##### **La perception et la phonétique**

Dans ce cours, nous étudierons la perception et certains domaines de la phonétique. Puis, après une introduction au logiciel Praat, nous examinerons la parole et les mauvaises perceptions.

##### **Bibliographie**

Johnson, K. (2011). *Acoustic and Auditory Phonetics*, 3rd Edition. Wiley-Blackwell.

Bond, Z.S. (1999). *Slips of the Ear: Errors in the Perception of Casual Conversation*.

*The Handbook of Speech Perception*, 2<sup>nd</sup> Edition (2021). Jennifer S. Pardo (Editor), Lynne C. Nygaard (Editor), Robert E. Remez (Editor), David B. Pisoni (Editor), Wiley-Blackwell.

Praat : <https://www.fon.hum.uva.nl/praat/>

## 2MSLL51 : TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES LANGUES AVANCÉ (8 ECTS)

30 heures

Enseignant : **Gaël DIAS**

L'objectif de cette unité d'enseignement est d'introduire les concepts fondamentaux du Traitement Automatique des Langues (TAL). Sous le prisme des approches symboliques, statistiques et neuronales, nous étudierons la langue aux niveaux lexical et phrastique. En particulier, les modules suivants seront abordés : introduction au TAL, dictionnaires et modèles n-grams, unités polylexicales, entités nommées, ontologies, sémantique distributionnelle, identification des relations lexicales, construction automatique d'ontologies, grammaires de constituants, modèles d'étiquetage de séquences, classification de textes, modèles neuronaux pour le traitement de séquences, modèles du langage pré-entraînés.

---

## PARCOURS DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

### 2MSLD41 : AUTORÉFLEXIVITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE (7 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Yanka BEZINSKA**

Ce cours a pour but de promouvoir les aptitudes à l'auto-réflexivité sur la pratique professionnelle des (futurs) enseignants du français. Ils sont invités à considérer leur pratique, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et, en référant aux travaux existants, les alternatives et résolutions possibles. Le cours se fonde sur des études de cas en prenant comme support des appels à projets Européens ou d'autres programmes internationaux (FSPI, tempus ...). Les étudiants sont invités à confronter les choix opérés par les concepteurs des programmes avec leurs propres propositions aux différentes étapes de l'ingénierie de formation. Des éléments de matériel didactique pourront être intégrés au programme déjà existant et testés par les étudiants qui seront inclus à l'équipe pédagogique. On développera ainsi des compétences d'auto-formation pour relever les défis d'un monde éducatif en perpétuelle évolution.

## MASTER 2 – SEMESTRE 2

### TRONC COMMUN

#### Y2MSLL61 : THÉORISATION ET MODÉLISATION (8 ECTS)

24 heures

Enseignant : **Romain MENEGON**

*Contenu pédagogique à préciser*

#### 2MSLD7 : ACCOMPAGNEMENT TUTORÉ (7 ECTS)

#### Y2MSLL71 – Préparation au stage et au mémoire (2 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Catrine BANG-NILSEN**

Ce module fait suite au cours du même nom proposé en Master 1. Il reprend les mêmes objectifs d'encadrement de l'interaction entre la formation et l'environnement de recherche, d'une part et l'environnement socio-économique d'autre part. Il est constitué d'un stage de 100 heures minimum qui a pour objectif de proposer un terrain pour une observation et une participation active dans un contexte professionnel. Il implique aussi la participation aux événements du laboratoire auquel le Master est adossé et incite les étudiants à une participation active par l'organisation d'événements de recherche. Ces éléments sont reflétés par l'évaluation qui encourage la réflexion sur l'expérience acquise.

#### Y2MSLL72 – Participation aux activités scientifiques (2 ECTS)

12 heures

#### Y2MSLL73 – Stage (3 ECTS)

100 heures au minimum

#### Y2MSLL81 : MÉMOIRE (15 ECTS)

### PARCOURS LINGUISTIQUE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Pas d'enseignement spécifique en M2 pour ce parcours.

### PARCOURS DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

#### 2MSLDL51 : ENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DE FLE (4 ECTS)

24 heures

Enseignante : **Odile BLANVILLAIN**

Ce cours propose la découverte et l'utilisation d'outils numériques en ligne intéressants dans une perspective d'enseignement/apprentissage du Français Langue Etrangère, ainsi que d'outils de collaboration à distance.

La connaissance de ces différents outils sera mise en pratique dans le montage d'un projet collaboratif de création d'un site internet de FLE.

L'évaluation (avec grille critériée) se fera sur divers aspects de l'élaboration du projet (tels la présentation orale du site produit, les qualités du site en termes de contenus, les qualités collaboratives du déroulement du projet, la maîtrise des outils utilisés, etc.).

## FICHE NATIONALE RNCP34217

**Nomenclature du niveau de qualification :** Niveau 7

**Code(s) NSF :**

- 110 : Spécialités pluri-scientifiques
- 123 : Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)
- 125 : Linguistique

**Formacode(s) :**

- 44542 : pédagogie
- 15241 : interprétariat
- 15231 : traduction
- 14272 : linguistique
- 44573 : outil pédagogique

**Date d'échéance de l'enregistrement :** 31-08-2024

---

### CERTIFICATEURS

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

UNIVERSITÉ D'AIX MARSEILLE

INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III

UNIVERSITÉ DIJON BOURGOGNE

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

UNIVERSITÉ DE BESANCON

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

UNIVERSITÉ DE LILLE

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

UNIVERSITÉ DE NANTES

UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

UNIVERSITÉ DE POITIERS

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

UNIVERSITÉ DE TOURS

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

UNIVERSITÉ TOULOUSE II

UNIVERSITÉ LYON 2 A ET L LUMIERE

UNIVERSITÉ PARIS XIII PARIS-NORD VILLETANEUSE

UNIVERSITÉ DE PARIS VIII PARIS VINCENNES

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

UNIVERSITÉ MONTPELLIER III PAUL VALÉRY

UNIVERSITÉ RENNES II HAUTE BRETAGNE

UNIVERSITÉ PARIS III SORBONNE NOUVELLE

CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

## RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

### OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré. Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

### ACTIVITÉS VISÉES

- Formulation d'une question de recherche en Sciences du Langage ou dans l'un des domaines d'application.
- Recueil et analyse de données langagières, orales, écrites ou multimodales concernant les différents aspects des langues et de la communication : la phonologie, la morphologie, la syntaxe, le lexique, la communication paraverbale (gestes, mouvements oculaires, etc.) et non verbale, les discours tels qu'ils sont produits dans diverses pratiques sociales (e. a. interactions orales ordinaires, littérature, débats politique, publicité, presse, arts, enseignement, etc.), ou encore les dimensions sociolinguistiques.
- Étude des langages et des langues dans sa perspective la plus large grâce à une association possible entre linguistique et sémiotique : fonctionnements, typologies.
- Élaboration de modèles d'expertise en termes de description linguistique et/ou sémiotique d'une part, et d'efficacité des pratiques langagières en situation de communication socioprofessionnelle d'autre part.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Recueillir, analyser et décrire des données en utilisant des méthodes, théories et modèles relevant de différents domaines des Sciences du Langage (linguistique, sémiotique).
- Mettre en œuvre ses compétences techniques, critiques et réflexives pour mener des enquêtes de terrain, mettre en œuvre une méthodologie de l'observation/de l'expérimentation, constituer et analyser un corpus, constituer des bases de données et mener une analyse statistique, en utilisant du matériel et des logiciels d'analyse de données ou de cartographie linguistique, etc.
- Élaborer des modèles d'expertise en termes de description linguistique et/ou sémiotique d'une part, et d'efficacité des pratiques langagières en situation de communication socioprofessionnelle d'autre part.
- Identifier différents courants et perspectives théoriques en Sciences du Langage, dans les différents domaines de la discipline.
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention.
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale.
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines.
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles.
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.



- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

---

## BLOCS DE COMPÉTENCES

### USAGES AVANCÉS ET SPÉCIALISÉS DES OUTILS NUMÉRIQUES

N° du bloc : RNCP34217BC01

#### Liste de compétences

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

#### Modalités d'évaluation

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

### DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION DE SAVOIRS HAUTEMENT SPÉCIALISÉS

N° du bloc : RNCP34217BC02

#### Liste de compétences

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

#### Modalités d'évaluation

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

### COMMUNICATION SPÉCIALISÉE POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

N° du bloc : RNCP34217BC03

#### Liste de compétences

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

#### Modalités d'évaluation

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

## APPUI À LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL

N° du bloc : RNCP34217BC04

### Liste de compétences

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

### Modalités d'évaluation

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

### DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION PAR CAPITALISATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES ET/OU PAR ÉQUIVALENCE

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

---

## SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

E : Communication, média et multimédia

J : Information et communication

M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O : Administration publique

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Linguiste (chercheur)

Linguiste-informaticien

Ingénieur en langue

Ingénieur d'étude et/ou de recherche en sciences du langage

Lexicologue/lexicographe

Sémioticien (chercheur)

Chargé de projet mission accessibilité

Référent handicap

Professionnel de l'édition et la communication

Spécialiste de la médiation culturelle

Consultant-formateur en traitement automatique accessibilité

Consultant-formateur en gestion de la langue conflits

Codeur/codeuse en langue française parlée complétée

### CODE(S) ROME

- K2111 - Formation professionnelle
- E1104 - Conception de contenus multimédias
- K2401 - Recherche en sciences de l'homme et de la société
- K2108 - Enseignement supérieur
- E1108 - Traduction, interprétariat

## VOIES D'ACCÈS

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>✓ des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements</li> <li>✓ des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>✓ des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements</li> <li>✓ des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>✓ des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements</li> <li>✓ des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>✓ des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements</li> <li>✓ des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

## BASE LÉGALE

### RÉFÉRENCE AU(X) TEXTE(S) RÉGLEMENTAIRE(S) INSTAURANT LA CERTIFICATION

Référence au JO/BO :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

**RÉFÉRENCE DES ARRÊTÉS ET DÉCISIONS PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL OU AU BULLETIN OFFICIEL (ENREGISTREMENT AU RNCP, CRÉATION DIPLOME, ACCRÉDITATION...)****Référence au JO/BO :**

- Aix-Marseille Université, arrêté du 17/05/2018
- Institut National des Langues et Civilisations Orientales, arrêté du 16/12/2014
- Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du 27/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du 18/04/2017
- Université de Bretagne Sud, arrêté du 28/09/2017
- Université de Caen Normandie, arrêté du 28/09/2017
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du 23/03/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du 20/04/2017
- Université de la Réunion, arrêté du 24/07/2015
- Université de Lille, arrêté du 17/06/2015
- Université de Lorraine, arrêté du 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du 19/07/2017
- Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du 06/11/2017
- Université de Poitiers, arrêté du 24/09/2018
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du 18/05/2018
- Université de Rouen, arrêté du 28/09/2017
- Université de Tours, arrêté du 22/05/2018
- Université d'Orléans, arrêté du 22/05/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du 11/07/2016
- Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du 23/05/2016
- Université Paris 13, arrêté du 19/02/2015
- Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du 30/06/2017
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du 30/06/2017
- Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du 23/03/2018
- Université Rennes 2, arrêté du 29/06/2017
- Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, arrêté du 02/04/2015
- CY Cergy Paris Université, arrêté du 04/06/2020
- Université de Paris, arrêté du 25/02/2020

**RÉFÉRENCE AUTRES (PASSERELLES)****Référence au JO/BO :**

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

## INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

---

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

---

Accueil des étudiantes et étudiants licence

[hss.licence.philo@unicaen.fr](mailto:hss.licence.philo@unicaen.fr)

[hss.licence.socio@unicaen.fr](mailto:hss.licence.socio@unicaen.fr)

[hss.licence.lm@unicaen.fr](mailto:hss.licence.lm@unicaen.fr)

[hss.licence.arts@unicaen.fr](mailto:hss.licence.arts@unicaen.fr)

[hss.licence.histoire@unicaen.fr](mailto:hss.licence.histoire@unicaen.fr)

[hss.licence.humanites@unicaen.fr](mailto:hss.licence.humanites@unicaen.fr)

[hss.licence.lc@unicaen.fr](mailto:hss.licence.lc@unicaen.fr)

[hss.licence.se@unicaen.fr](mailto:hss.licence.se@unicaen.fr)

[hss.licence.sdl@unicaen.fr](mailto:hss.licence.sdl@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiantes et étudiants master

[hss.scolarite.master@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.master@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiantes et étudiants DU

[hss.scolarite.du@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.du@unicaen.fr)

---

Formation continue

[hss.formationcontinue@unicaen.fr](mailto:hss.formationcontinue@unicaen.fr)

---

## LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

---

## S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>. Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**  
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Après de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

---

## DÉMARCHES - SCOLARITÉ

**Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité** (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

## SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

**Confidentialité** - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- l'accès au réseau Wi-Fi ...

---

### MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

---

### PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes/enseignants et étudiantes/étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

---

### CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents ou gérer votre **léocarte**.

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

## LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le/la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

**Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.**

**(Article L.122-4).**

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

### CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

## LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire.

Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

**La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.**

**(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)**

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>



## RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

### DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

#### Références réglementaires

##### 1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

##### 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

##### 3 – Dispositions concernant les stages

##### 4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

##### 5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

##### 6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

### OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Master : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

## RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

*Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).*

### DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université (situation de handicap, sportif de haut niveau).

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

**NB** : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

### DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

**NB** : Attention : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.



## LEXIQUE DU LMD

**AJAC** : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

**Capitalisation** : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

**Compensation** : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC.

Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

**Contrôle continu (CC)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

**Contrôle continu intégral (ECI)** : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

**Contrôle terminal (CT)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

**Crédits ECTS (European Credit Transfer System)** : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

**Doctorat** : 3<sup>e</sup> grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

**Élément constitutif (EC)** : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

**Équipe pédagogique** : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

**Formation initiale** : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

**Formation continue** : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

**Grade** : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

**LMD (Licence Master Doctorat)** : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

**Licence** : 1<sup>er</sup> grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

**L1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Licence

**L2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**L3** : 3<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**Majeure/Mineure** : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

**Maquette** : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

**Master** : 2<sup>e</sup> grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

**M1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Master

**M2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Master

**Modalités de contrôle des connaissances (MCC)** : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

**Mémoire** : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

**Mention** : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

**Mobilité** : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

**Offre de formation** : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

**Parcours** : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou à l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

**Partiels** : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

**Passerelle** : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou à l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

**Rattrapage** : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

**Semestre** : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

**Session d'examens** : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

**Supplément au diplôme** : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

**TICE** : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

**Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP)** : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

**Transfert** : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

**Tutorat** : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

**UFR (Unité de Formation et de Recherche)** : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

**Unité d'enseignement (UE)** : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

**UE transférable** : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

**Validation** : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

**VAE/VAP** : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.



## LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

### LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX



La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des 4 BU qui est publié sur le site [www.unicaen.fr/bu](http://www.unicaen.fr/bu)). Elle est ouverte à tous les étudiantes, étudiants et personnels de l'université ainsi qu'aux personnes extérieures (l'inscription peut être payante dans ce dernier cas). Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau.

Les fonds très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Ils sont principalement conservés dans les magasins : des demandes doivent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

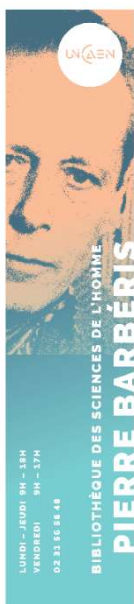
L'application *Affluences* permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt d'ouvrages, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels, l'utilisation du wifi ou des copieurs-scanners. Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr) ou « chat » (depuis la page [catalogue.unicaen.fr](http://catalogue.unicaen.fr)).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est disponible sur demande auprès de nos référentes et référents handicap : [scd.handicap@unicaen.fr](mailto:scd.handicap@unicaen.fr)

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres...

### LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS



Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du Spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'Éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : [bu.barberis@unicaen.fr](mailto:bu.barberis@unicaen.fr), accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. La bibliothèque met aussi à la disposition des étudiantes et étudiants les mémoires de Master 2 de chaque discipline et les valorise depuis 2019 en déposant sur la plateforme nationale DUMAS le mémoire au format numérique.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



## LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont essentiellement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÛARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libreaccès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorés par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université (coordonnées : 02 31 56 77 34, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. Elle propose le prêt d'ordinateurs portables, ainsi que des salles de travail en groupe, réservables sur Affluences, équipées d'un système de partage d'écran.

---

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La principale est la bibliothèque Alexis de Tocqueville, bibliothèque du réseau de Caen la mer, située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

## DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS

### PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME DUMAS



Les étudiantes et étudiants ayant soutenu un (bon) mémoire de Master 2 ont la possibilité de déposer celui-ci sur la plateforme DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance), portail HAL, principale archive ouverte institutionnelle en France. Ce dépôt est destiné à archiver les mémoires en ligne et à leur assurer visibilité et accessibilité.

La collection des mémoires et thèses d'exercice de l'université de Caen Normandie rassemble les travaux universitaires des étudiantes et étudiants dans les domaines de la santé et des sciences humaines et sociales.

Les travaux de recherche déposés dans DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) sont validés par un jury et retenus pour leur qualité et intérêt, avant d'être mis en ligne par les bibliothèques universitaires. Effectué avec l'autorisation de diffusion des auteurs ou autrices et des directeurs ou directrices de recherche, ce dépôt dans une archive ouverte assure aux mémoires et thèses d'exercice sélectionnés une meilleure visibilité et une consultation accrue au-delà des murs de l'université de Caen Normandie, tout comme un accès pérenne.

Fruit d'un long travail, les documents présents dans la collection UNICAEN demeurent la propriété intellectuelle de leurs auteurs ou autrices. Afin de respecter le cadre légal, les utilisateurs et utilisatrices de DUMAS peuvent exploiter les documents à des fins d'enseignement et de recherche mais s'engagent à rédiger une citation bibliographique complète pour toute utilisation du contenu intellectuel de ces derniers.

### PROCÉDURE DE DÉPÔT

Les **conditions requises pour le dépôt** sont les suivantes :

- le mémoire doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 16/20, soit l'équivalent de la mention Très bien,
- l'étudiant ou l'étudiante doit donner son autorisation à cette diffusion en complétant le formulaire « Autorisation Diffusion HSS »,
- le directeur ou la directrice de mémoire doit donner son aval en complétant le formulaire « Avis Directeur Recherche DUMAS\_HSS ».

**Ces conditions réunies**, la procédure pour effectuer le dépôt du mémoire est très simple.

- L'étudiant ou l'étudiante doit confier le fichier pdf de son mémoire aux référentes du pôle Masters qui se chargent de le transmettre aux responsables de bibliothèques.
- Les responsables des bibliothèques de l'UFR HSS déposent ensuite le fichier sur la plateforme DUMAS.

Retrouvez toutes les informations et **formulaires à télécharger sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master, « Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance ».**

## LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

### QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

**Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères.** Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

### SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

#### Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

#### INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr)

### SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr), et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

## PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

### QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

### PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plate-forme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plate-forme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : [pix.info@unicaen.fr](mailto:pix.info@unicaen.fr)

## INFORMATIONS UTILES

### BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr). Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par la scolarité en lien avec le ou la responsable de la formation.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

### ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

### ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

### ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

## ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

### ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>

<https://twitter.com/aehc14>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>

[https://twitter.com/bde\\_artemiscaen](https://twitter.com/bde_artemiscaen)



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



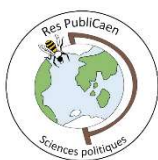
Êthos - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HUMANUMI – Association des étudiant(e)s en humanités classiques et numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

[res.publicaen@gmail.com](mailto:res.publicaen@gmail.com)



## RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

### QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

### ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant-e durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/>

## ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



**DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

**Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

**TEL**      02 31 56 55 12

**MAIL**      [orientationinsertion@unicaen.fr](mailto:orientationinsertion@unicaen.fr)

**LIEU**      campus 1 bât. B • niveau 0

**Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen :  
poursuites d'études, métiers, salaires...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>

---